



Principes de co-organisation d'un concert au Sans Réserve avec les associations locales

- + Choix de la programmation en commun
- + Réalisation d'un budget prévisionnel
- + Prise en charge par le Sans Réserve de l'impression de la billetterie, des charges de sécurité et d'incendie, ces frais n'apparaissant pas dans le budget
- + Contrats, technique, et administratif de manière générale gérés par Sans Réserve
- + Le Sans Réserve paie toutes les dépenses et encaisse toutes les recettes
- + Un bilan est établi à l'issue du concert. Le résultat (positif ou négatif) est partagé :
 - à 50% entre les 2 co-organisateur dans la majorité des cas
 - à pourcentage variable (pouvant aller jusqu'à 75% pour le Sans Réserve / 25% pour l'association co-organisatrice dans le cadre d'un concert risqué)
- + Le Sans Réserve utilisera ses licences (entrepreneur de spectacles et débit de boissons) et sa responsabilité civile
- + Participation de l'association co-organisatrice le soir du concert (bar, billetterie, contrôle ticket, repas et catering, nettoyage sommaire et rangement, éventuellement technique)
- + Sollicitation pour l'adhésion de l'association co-organisatrice à Sans Réserve (30 euros/an)
- + Promotion partagée (affichage libre et tractage par association, presse et programme trimestriel par Sans Réserve)